AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-4-69 915577

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)

(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

ANNEXE AU BULLETIN N° 103 - 10 AVRIL 1969

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER

- TAVELURES : Le réchauffement très sensible de la température enregistré au cours de cette semaine permet à la végétation de redémarrer rapidement. Celle-ci deviendra encore plus active par temps humide et doux.

  De nombreuses jeunes feuilles vont ainsi être exposées aux ascospores qui seront projetées en grand nombre dès les premières pluies importantes. Sur tous les arbres ayant atteint ou dépassé le stade D, des contaminations graves sont donc à craindre dès la prochaine perturbation pluvieuse.

  En conséquence, il est nécessaire d'effectuer un traitement dès que possible sur toutes les variétés actuellement réceptives.

  Important : Tout traitement éliminé par la pluie doit être renouvelé immédiatement sans attendre un avis de la Station.

INFORMATIONS

POMMIER - POIRIER

- PUCERONS VERTS ET CHENILLES DEFOLIATRICES (Cheimatobie notamment) : Dans les vergers où ces insectes ont causé des dommages l'an passé, de nouveaux dégâts sont à craindre au cours de cette campagne. Aussi, convient-il d'enrayer leur développement dès à présent en ajoutant un insecticide au produit destiné à combattre la Tavelure

POMMIER

- OIDIUM : Dès le débourrement, la maladie apparait sur les rameaux contaminés l'année précédente. Au cours des périodes chaudes, le champignon se développe sur les feuilles voisines et peut devenir très nuisible, notamment sur les variétés sensibles, si aucune mesure n'est prise pour enrayer son extension.

  La lutte consiste d'abord à supprimer les pousses atteintes et à les détruire par le feu. Ensuite, des traitements seront effectués, à cadence régulière, sous forme de poudrage, de pulvérisation, ou mieux encore, en combinant les deux méthodes : pulvérisation avant floraison, poudrage après.

  Pour le choix du produit, se reporter à l'édition spéciale.

P. 273

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

COLZA

- MELIGETHES : Ces insectes causent des dégâts lorsque le colza est au stade "boutons floraux groupés". Les adultes mordillent les pièces florales ce qui provoque la stérilité et la chute prématurée des fleurs dont il ne reste que le pédoncule.

Il convient donc de bien examiner les cultures, de préférence aux heures les plus chaudes de la journée et, si plusieurs insectes étaient observés par inflorescence, il serait nécessaire d'effectuer un traitement avec l'un des produits indiqués dans l'édition spéciale.

Il est inutile de traiter après le début de floraison.

CHOU-FLEUR

- MILDIOU : Ce champignon se montre nuisible dès la levée. Pour en limiter les dommages, effectuer un traitement dès le stade cotylédonaire avec Zinèbe ou Mancozèbe. Le renouveler tous les huit jours.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec la pulvérisation pneumatique, mais il faut éviter de diriger le jet trop directement sur les jeunes choux.

CRUCIFERES DIVERSES

- PETITES ALTISES : Ces insectes s'attaquent surtout aux feuilles qu'ils criblent de piqûres. Le temps actuel leur est très favorable. Bien observer les jeunes plantes et si nécessaire réaliser un traitement (voir édition spéciale).

CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHERES (artichaut, laitue, fraisier, etc.)

- PUCERONS : Le réchauffement de la température va permettre une multiplication active de ces insectes. Il convient de bien surveiller les cultures et, en cas de nécessité, de traiter de préférence avec un insecticide endothérapique (systémique), à condition qu'il soit autorisé sur cultures légumières (voir édition spéciale).

POIS

- SITONE : Ce petit charançon pratique des encoches sur le pourtour des feuilles. Ses dégâts peuvent être assez graves lorsque la végétation est lente. D'autre part, les larves ultérieurement se nourrissent aux dépens des racines.

Il est donc recommandé de surveiller les cultures et si nécessaire de traiter avec D.D.T. (100 g de M.A./hl) ou Lindane (20 g de M.A./hl) ou Roténone (20 g de M.A./hl).

PROTECTION DES ABEILLES

L'emploi des insecticides toxiques pour les abeilles est interdit pendant la pleine floraison des cultures. En outre, si des plantes en fleurs susceptibles d'être visitées par ces insectes se trouvent dans les parcelles à traiter, prendre la précaution de les faucher avant l'application ou choisir un produit non dangereux pour les abeilles (voir bulletin ci-joint).

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DELOUSTAL.

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- Diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- Dichlorvos	5	
- Diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles
- Dioxathion	15	
- Fenitrothion	15	
- Fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- Phosmet (Imidithion)	15	
- Malathion	7	
- Méthidathion	15	
- Naled	7	48 heures avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- Nichlorfos	15	
- Parathion éthyl	15	
- Parathion méthyl	15	
- Penthoate	21	
- Phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles.
- Prothoate	15	
- Sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.
- Trichlorfon	7	
E - ESTERS PHOSPHORIQUES ENDOTHERAPIQUES		
- Diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- Diméthoate	7	15 jours pour les cultures légumières 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- Endothion	21	7 jours pour les cultures légumières.
- Formothion	7	15 jours pour les cultures légumières.

../..

P.273

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- Mévinphos	7	
- Monocrotophos	42	6 semaines. Ne pas traiter les cerisiers (phytotoxicité)
- Ométhoate	21	
- Oxydéméton méthyl	21	Interdit sur toute culture légumière.
- Phosphamidon	21	Interdit sur toute culture légumière.
- Vamidothion	30	Interdit sur toute culture légumière.
F - CARBAMATES		
- Pyrite	15	
- Carbaryl	7	
- Isolane	15	
- Promécarbe (Minacide)	15	
- Méthomyl	15	Action systémique
G - ACARIDES SPECIFIQUES		
- Binapacryl	21	
- Chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- Chlorbenside	7	
- Chlorobenzilate	7	Non autorisé sur arbres à noyau.
- Chlorofénizon	7	
- Chloropropylate	7	
- Chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- C.P.A.S. + B.C.P.E.	30	
- Dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- Fénazaflor	21	
- Fénizon	7	
- Phenkapton	15	
- Tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.

../..